

Depuis 2 ans nous sommes confrontés à une radicalisation de la politique libérale

avec l'instrumentalisation de la dette publique et de la crise financière et économique.

Le pouvoir en place fait du désengagement de l'État le cœur de son discours idéologique et de son action. A travers les deux plans de rigueur successifs qui obèrent tous les mécanismes de la croissance, il vise à économiser sur les dépenses éducatives, sociales et de santé, stigmatisant les salariés rendus responsables des déficits publics.

Excluant par dogmatisme la question d'un partage plus équitable des richesses et la refonte du système fiscal, il multiplie et durcit les mesures consistant à faire payer les effets de la crise par les classes moyennes et les plus défavorisées ainsi que par les retraités.

Les effets sont ravageurs : remise en cause systématique des solidarités et garanties collectives, creusant encore plus les inégalités et les injustices.

La réforme des retraites...

...public-privé (printemps –automne 2010) provoque un puissant mouvement social durable rassemblant dans l'unité syndicale des millions de manifestants. ce mouvement ne débouche toutefois pas sur une véritable victoire puisque le Gouvernement, de plus en plus enfermé dans une bulle idéologique, fait voter la loi et la met en application (mères de famille 3

enfants contraintes à la retraite dès la rentrée 2011, augmentation de la cotisation retraites des agents du public qui ampute le traitement net des fonctionnaires ...).

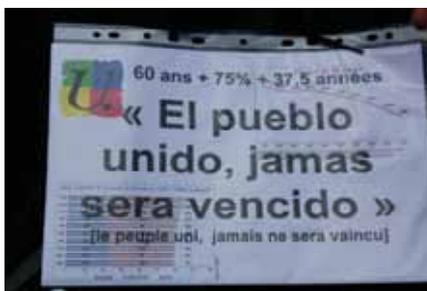
La force du mouvement social a cependant permis de marquer une rupture dans l'opinion publique qui prend conscience de la gravité de la politique du Gouvernement.

Pour autant, en face du durcissement politique du Gouvernement dans le contexte de crise, les Confédérations se divisent et peinent à rassembler les salariés sur la question de la défense des emplois, de la protection sociale et des salaires, alors qu'en Europe les mouvements sociaux et citoyens s'accroissent contre les plans de rigueur imposés par la souveraineté abso-

lue des marchés et des agences de notation et l'ingérence de l'UE, attentatoires au principe de souveraineté nationale.

Les actions interprofessionnelles menées à compter du début de l'année 2011 sont plus des actions de militants que des actions massives : le contexte préélectoral des échéances pèse fortement sur le positionnement de certaines confédérations (13 décembre 2011 manœuvres dilatoires de la CFDT...).

Cela interroge le périmètre de l'unité mais aussi sur les modalités qui permettraient de construire la mobilisation nécessaire, massive et durable en France et de permettre ainsi les actions convergentes indispensables au niveau européen.



Fonction publique : la volonté d'en briser les principes fondateurs

Dans la droite file des annonces de Sarkozy lors de son discours de Nantes en 2007, les mesures se sont durcies.

- **Remise en cause du Statut général**

- **Accentuation de la RGPP** à travers des budgets de rigueur (destruction des emplois publics statutaires, non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, assèchement des postes aux concours de recrutement externes et internes ...)

- **Volonté de faire disparaître le paritarisme**, élément fondateur de la Fonction publique au profit d'un dialogue social de plus en plus réduit et non transparent

- **Agents publics stigmatisés** : refus de

reconnaître les qualifications, absence de revalorisation globale (salaires, conditions de travail, carrières, mobilité...), journée de carence imposée au nom d'une pseudo-équité avec le privé, remise en cause du bien-fondé des arrêts maladie...

- **Protocole contre la Précarité dans la Fonction publique mars 2011**

Alors que toute la politique contribue à l'explosion de la précarité, le protocole s'il se veut une réponse aux attentes fortes des collègues et traduit des avancées (1er plan de titularisation depuis la disparition de la Loi Sapin de 2000), marque des insuffisances et des dangers

graves : faible nombre d'ayants droit, vacataires exclus.

Le contrat de droit privé reste la base du recrutement des précaires qui n'est donc pas tari, et devient une véritable voie d'entrée dans la Fonction publique ce qui porte en germe une menace contre le Statut général.

Pour toutes ces raisons, la section académique, mandatée en ce sens par la CA académique, s'était positionnée contre la signature lors de la CA nationale du SNES.

Éducation : la cible de toutes les attaques

Elle est au cœur des attaques dans tous les degrés d'enseignement avec une volonté d'imposer une autre conception de l'École et de transformer radicalement les métiers, les carrières, les services et les statuts des personnels. Le second degré est particulièrement visé.

- **Suppressions massives de postes** (Académie : 2010 :- 485 emplois // 2011 :- 493 // 2012 – 495) avec des incidences sur les conditions d'exercice et d'affectation des personnels (mouvement asphyxié) et sur les conditions d'études des élèves de plus en plus dégradées.
- **Remise en cause de nos métiers, missions de service public, carrières, refus de reconnaître les qualifications et la nécessité de la formation** : temps de présence accru dans les établissements, attaques frontales contre le service d'orientation et ses personnels, destruction de la formation initiale, refus de revalorisation globale pour tous et volonté d'imposer une revalorisation parcellaire (1ers échelons,) et indemnitaire (IFIC, prime ECLAIR), généralisation des HS, gestion au mérite pour mieux diviser la profession ...

Droits individuels et collectifs des collègues

- **Droit** à formation continue, indemnités, frais de déplacement, droit à temps partiel contesté en fonction des possibilités en titulaires disponibles dans la discipline...
- **Pilotage du système éducatif par le local, une politique rectorale à l'avant-garde** :
 - Mise en place de la réforme de l'État qui se traduit par des délégations de services du Rectorat vers les IA ou vers le SIEC entraînant par suppression de postes ou alourdissement des missions, un déficit en postes administratifs dans les EPLE et les services déconcentrés (IA, rectorat), pilotage par le local des EPLE (autonomie renforcée des établissements c'est-à-dire en fait du CE), gestion par la performance (contractualisation sur la base de contrats d'objectifs négociés souvent par les seuls CE),
 - contournement systématique des instances (CTP et CT voir l'épisode de l'installation des CT dans l'académie en novembre 2011),
 - mise en place du conseil pédagogique, renforcement du rôle des bassins (où les personnels ne sont pas représentés),
 - déréglementation accélérée sous couvert d'expérimentation (bivalence ou trivalence, EIST...)
- **Formatage du système éducatif par une politique managériale et l'imposition de réformes contestées**

Cela se traduit par une politique de renoncement généralisée et d'éclatement du Service public d'Éducation au nom de la performance, de la rationalisation et de l'efficacité:

 - Abandon de la démocratisation en collège (socle commun LPC) comme en lycée (réforme Châtel) au profit du renforcement du tri social masqué sous le vocable « excellence »,
 - volonté de rompre le lien et la continuité collège-lycée,
 - mise en place à marche forcée de la réforme de la voie technologique STI2D et pour 2012 de la réforme STMG,
 - appauvrissement de l'offre de formation (politique d'implantation par pôles), diminution des horaires élèves, relégation de certaines disciplines, abandon de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales (remise en cause des ZEP au profit des CLAIR, assouplissement de la carte scolaire renforçant la ghettoïsation de certains établissements...)

Stagiaires : la destruction de l'année de stage et la négation de la nécessité d'une véritable formation initiale

- La mise en œuvre de la réforme de la formation des maîtres, la volonté de démontrer que la hausse du niveau de recrutement au niveau master serait une aberration et la volonté de faire des économies budgétaires (suppression des emplois de stagiaires au budget 2010) ont entraîné l'affectation à temps plein des lauréats, contraints de suivre en plus de leur service une formation.
- Les conditions déjà insupportables se sont encore aggravées en 2011 (disparition de tout allègement de service, HS, classes à examen...).
- La section académique s'est inscrite dans les actions nationales (grève du 6 septembre 2010, conférences de presse) et a inlassablement dénoncé dans les instances académiques la situation intolérable des stagiaires.

Projet de réforme de l'évaluation des enseignants, CPE et Co-psy

- Le Ministre entend imposer une politique managériale et individualisée des carrières et des salaires des personnels pilotée au local de façon arbitraire et injuste, transformer radicalement le sens et l'exercice de leur métier en marginalisant ce qui est le cœur des métiers c'est-à-dire l'activité en classe, et briser les garanties collectives et les statuts.
- Permettant en outre d'opérer des économies non négligeables (passage à l'ancienneté, période transitoire de 3 ans sans aucune possibilité d'accélération...), cette réforme va entraîner un allongement de la durée de carrière des collègues et une aggravation de la perte du pouvoir d'achat.
- Le recul partiel et tactique du Ministre, ses promesses sur de prétendues négociations qui porteraient sur tout sauf sur ce qui fonde l'opposition de la profession, sont pures manœuvres dilatoires.
- La grève majoritaire du 15 décembre, la signature massive de la pétition montrent le rejet profond du projet par les personnels.

Le SNES continue d'exiger l'abandon total du projet d'évaluation.

La section académique s'est inscrite avec détermination dans toutes les actions nationales en ayant le souci constant d'informer, de mobiliser et de construire l'unité la plus large, notamment avec les parents d'élèves (suppressions de postes, de formations et d'options...).

Elle a constamment relayé dans les instances nationales les réalités et les dangers de la politique rectorale en pointe dans de nombreux dossiers) ainsi que l'ampleur et la force des actions locales. Elle est intervenue pour relayer la volonté de la profession de prise de position claires et d'actions planifiées et lisibles.

Enfin si la nécessité de lier les actions Éducation/ Fonction publique et Interprofessionnelle ne fait pas de doute, la section académique a toujours œuvré en liant 2 aspects

- **la nécessité de porter la défense et la promotion du service public d'éducation** ce qui suppose une lisibilité et une visibilité des actions Éducation qui constituent pour nous une priorité majeure au vu des attaques frontales dont notre secteur fait l'objet.

A cet égard le choix du maintien de l'unité au niveau national dans le Groupe des 25 et qui se traduit souvent par l'accord sur des plateformes minimalistes a toujours pour nous été problématique et a contribué par exemple, à rendre particulièrement difficile la journée de manifestation nationale du 19 mars 2011.

- **éviter entassement et superposition des actions dans les différents secteurs** : Ainsi à la rentrée 2011 la succession de 2 grèves (le 6 septembre à l'appel du SNES sur les problèmes de rentrée et de conditions de stage des lauréats concours et le 7 à l'appel de l'Interpro), ont été difficiles à comprendre pour les collègues.

Il reste qu'au final les luttes entreprises et articulées aux niveaux local, académique et national dans l'Éducation ne sont pas restées sans effet :

- Elles ont permis de construire des liens étroits entre les collègues, les parents d'élèves et les jeunes. Elles ont permis de créer dans l'opinion publique un vaste revirement en faveur du service public d'Éducation et de ses missions et mettre en évidence la question des investissements utiles à l'avenir d'une nation.
- **C'est la preuve que si l'outil syndical et l'action syndicale, même s'ils ne débouchent pas sur tous les résultats souhaités et indispensables, sont plus que jamais nécessaires** pour se défendre et pour exiger des transformations positives et créer, par un combat incessant et la recherche de l'unité, les conditions d'un mouvement beaucoup plus vaste afin de mettre en échec la politique de démolition sociale et éducative actuelle.

Orientation dans le cadre de la Loi sur la formation tout au long de la vie le rectorat en toute opacité met en œuvre la labellisation des CIO, prétexte à fusion et/ou fermetures de CIO dans l'académie et suppressions de postes.

La section académique a exigé de l'Administration une information régulière en CTP et arraché la tenue de plusieurs GT pour faire la transparence.

Elle a régulièrement tenu informés les personnels de la catégorie et continue de construire avec l'ensemble de la profession la mobilisation nécessaire contre une réforme qui vise à évincer les Copsy du secteur scolaire et à remettre en cause leurs missions de service public.

Les CLAIR un dispositif mis en place à la hussarde dans l'académie :

-rentrée 2010 : anticipation du Recteur à la rentrée 2010 avec une liste confidentielle, découverte par les commissaires paritaires du SNES lors du mouvement intra 2010 car postes retirés du mouvement pour y affecter des personnels choisis par les CE.

-Rentrée 2011 : généralisation du dispositif sans aucune concertation ni des CA ni des instances (CTP) provoquant mobilisation massive et refus de certains établissements.



**Pour le secrétariat
Académique**

Pascale Boutet, Marie-Pierre Carloti, Marie Chardonnet, Myriam Descamps, Perrine Detoëuf, Jean-François Gay Jean-Baptiste Hutasse, Mélanie Javaloyes, Frédéric Lesne, Philippe Lévy, Christophe Lucas, François Martin, Nicolas Morvan, Nadège Muzard, Marie-Damienne Odent, David Rafteroï, Michel Vialle

Une machine contre la démocratie , identifiée dès l'origine

Dès que la question du vote électronique a été posée (au printemps 2010), le S3 de Versailles a clairement dénoncé cette perspective comme une machine de guerre du Ministère, destinée à entraver fortement la participation, et par là, à remettre en cause l'audience majoritaire du Snes , et la place dominante de la Fsu. pour promouvoir des organisations plus « souples » (cf par exemple les positions du Sgen et de l'Unsa sur la réforme des lycées ou le livret de compétences , ou plus récemment le lâchage du Sgen en pleine action sur l'Évaluation) . Notre position constante , exprimée notamment au Conseil national du Snes de Juin 2010., a été de dénoncer cette machine de guerre anti-syndicale.

Une procédure de votepour empêcher le vote

Le Ministère a décidé d'imposer le vote électronique , contre l'avis du Snes et de la Fsu.

Un vote test a été organisé au printemps 2011 où l'académie de Versailles était impliquée (une centaine d'établissements) .

Le S3 a , avec les militants des S1 concernés , fait un gros effort pour informer les collègues qui devaient participer (théoriquement) au test. Ce vote test , avec une participation ridicule (6%) a eu cependant l'intérêt d'identifier les multiples obstacles (identifiants ou mots de passe non reçus, messagerie professionnelle, configuration informatique) disposés pour rendre le vote plus que compliqué.

Un bilan complet a été fait aussi bien en direction des syndiqués que de la Direction Nationale du Snes.

Les personnels confrontés à un dispositif kafkaïen (à dessein)

La mise en place du processus de vote Internet lui-même en septembre octobre 2011 a confirmé toutes nos craintes : des milliers de collègues ont éprouvé de grandes difficultés ,souvent insurmontables, pour voter .

Jusqu'au bout , le Ministère est resté totalement insensible à toutes les alertes , confirmant ainsi que son véritable objectif n'était pas du tout de simplifier ou de faciliter le vote mais bien au contraire d'affaiblir le syndicalisme à l'Éducation nationale et en particulier ceux qui (le Snes et la Fsu) lui donnent une force particulière.

Le ministre Chatel voulait en finir
avec le Snes syndicat majoritaire:

57,1 %(et 35 sièges) pour le Snes
dans notre académie : plus 5.5% .

Et au Comité Technique Académique, la Fsu , avec
44.65% confirme sa première place.

La mobilisation exceptionnelle de nos militants
et de nos syndiqués l'a mis en échec.

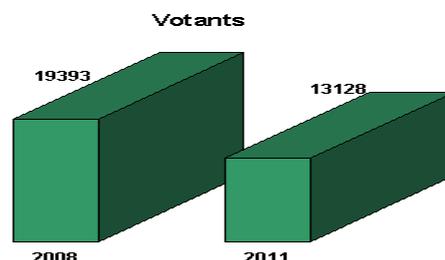
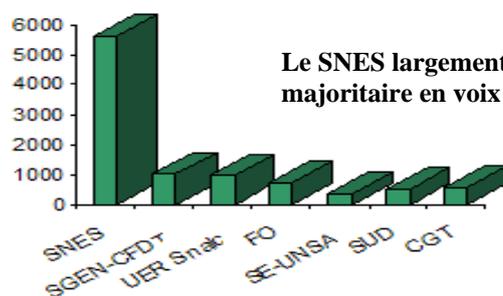
**Mais la participation s'effondre ,
le Ministère a réussi à empêcher
des milliers de collègues de voter**

Pour l'avenir....

Il ne suffit pas d'incriminer des «dysfonctionnements »(évidents) ou l'incurie (manifeste) du Ministère.

Le vote Internet **par lui-même**,impose des difficultés considérables : identification des électeurs, procédures en cascade, compatibilités informatiques. De ce qui est un **droit** (de vote) il fait une épreuve par **élimination** où seuls les rescapés « méritent » de voter .

Aucune transaction n'est possible. Le fiasco du vote Internet impose une seule conclusion : le retour au vote « papier » à l'urne, comme le Snes et la Fsu l'ont formulé, et comme notre prochain congrès national devra le confirmer.

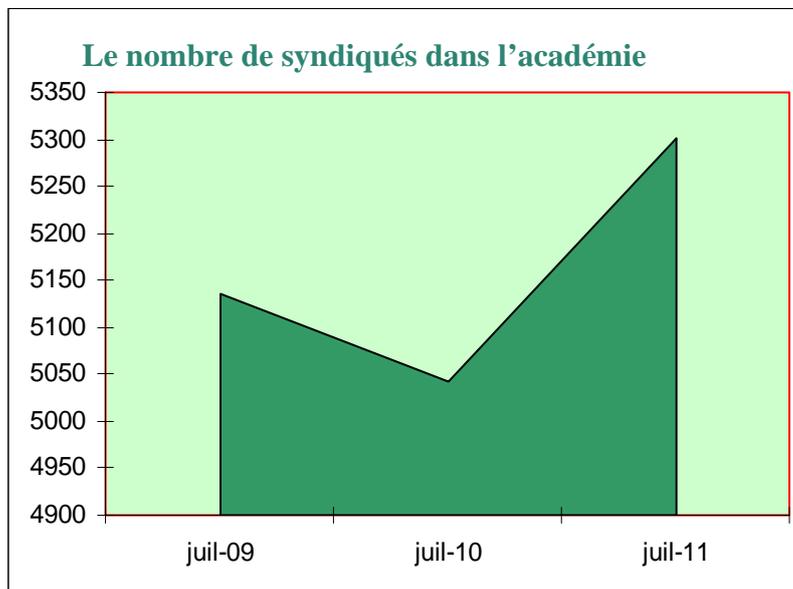


Le vote papier à l'urne pour garantir à tous le droit de voter

La syndicalisation : un enjeu prioritaire et permanent

Durant la période 2009-2011, dans un contexte de durcissement inouï de la politique libérale du gouvernement, sur fond de crise économique et sociale aggravée, la profession ne s'est pas repliée sur elle-même et a manifesté une confiance dans le syndicalisme, en général, et le syndicalisme majoritaire de métier, d'action et de revendication du SNES et de la FSU, en particulier.

Pour la première fois depuis plusieurs années, la tendance à l'érosion du nombre de syndiqués, principalement liée aux départs en retraites et au renouvellement de la profession, auxquels s'ajoute pour notre académie un fort turn over dû aux mutations, **s'est inversée**, l'année 2010-2011, se terminant sur un solde positif de 258 syndiqués. Les retards de syndicalisation observés en ce début d'année (-130 à la date du mois de janvier), imputables en grande partie à la mobilisation des militants de S1, S2 et S3 jusqu'au mois de novembre pour les élections professionnelles, montrent cependant que la campagne de syndicalisation doit rester un enjeu permanent car d'elle dépend la capacité du SNES à rester une force collective, capable d'unir la profession sur des revendications et des actions majoritaires, pour exiger une autre politique pour l'École et nos métiers.



Cela exige plus que jamais :

- ⇒ **de renforcer et d'approfondir** le travail de conviction et de suivi en direction des nouveaux enseignants en leur montrant comment le SNES est un outil qui leur permet d'organiser leur défense individuelle et collective ,
- ⇒ **de veiller au renouvellement et à la pérennité** des sections d'établissements qui est l'échelon décisif où se conçoit et s'organise la défense des personnels, surtout dans un contexte de renforcement accru des pouvoirs du chef d'établissement et de renvoi au local,
- ⇒ **de poursuivre et d'intensifier** le travail de syndicalisation en direction des catégories les plus fragilisées et les moins syndiquées, les personnels précaires (personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation non titulaires, AED, AVS ...).

Le souci d'informer et de débattre avec les personnels pour construire des revendications et des actions majoritaires

La section académique et les sections départementales , alors que l'opacité et la politique du fait accompli sont des armes utilisés par le Ministre et le Recteur pour perpétrer leurs mauvais coups, n'ont eu de cesse d'améliorer les outils pour faire circuler une information syndicale, garantir la transparence et favoriser les débats sur l'action : réunions, publications, mise à jour du site, mails, transmission des données sur les DHG, les créations/suppressions de postes...

La formation syndicale est et demeure un enjeu capital des interventions des militants des sections départementales et académique. Elle s'articule autour de trois axes :

- ⇒ **Doter les militants** des sections d'établissement des outils et des connaissances, réfléchir et discuter avec eux des stratégies pour intervenir dans les établissements dans un contexte marqué le renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement à l'au-

toritarisme grandissant et du renvoi au local pour introduire de la déréglementation, sur fond de musellement des élus (stages élus en CA, stage sur la préparation de rentrée...)

- ⇒ **Informers les personnels** sur leurs droits individuels et collectifs (obligations de services, carrières...) à l'heure où le gouvernement fait tout pour briser les garanties collectives (stages droits des personnels, stage TZR, stage AED...)
- ⇒ **Animer une réflexion et un débat collectif** avec l'ensemble des collègues, syndiqués et non syndiqués, autour des enjeux du système éducatif et de l'évolution de nos métiers et nos carrières pour analyser les réformes en cours et élaborer des revendications pour construire un collège et un lycée authentiquement démocratiques, obtenir la revalorisation de nos conditions de travail et de nos qualifications.

Impulser, relayer, fédérer des actions diversifiées au plus près du terrain en cherchant à élargir les mobilisations

Face aux suppressions massives et répétées d'emplois (- 485 en 2010, -493 en 2011, - 495 en 2012 dans l'académie) et au bombardement intensif de réformes contestées (autonomie, socle commun, lycée, STI2D, CLAIR...) les militants des sections départementales et de la section académique, au cours de ces deux années, ont manifesté le souci permanent d'être au plus près du terrain pour débattre et organiser avec les personnels la riposte à ces agressions qui, en instaurant un modèle d'école toujours plus ségréatif, dégradent nos conditions d'emploi et de service, mettent en concurrence élèves, personnels et établissement et battent en brèche métiers, statuts et missions :

- animation des heures d'information syndicale, participation à des AG dans les établissements
- rassemblements devant les IA dans les quatre départements (les 2 et 21 février contre les DHG insuffisantes ; le 23 mars contre les suppressions de postes...)
- organisation d'audiences auprès des IA et accompagnement de délégations d'établissement, audiences auprès des élus, prises de contact avec les organisations des parents d'élèves et celles des lycéens
- soutien et amplification des initiatives convergentes d'établissements par secteur géographique ou à l'échelon départemental

(grève contre le classement autoritaire ECLAIR des collèges de Grigny et manifestation devant le Rectorat le 14 mars, grève et manifestations dans tout le département du Val d'Oise contre les conditions de rentrée 2011 le 12 mai 2011...)

- refus collectif des HSA
- campagne pour refuser la mise en place du livret de compétences



Lycée Corot Savigny
L'accueil fait à Sarkozy

Loin d'être mineures, ces actions, en ancrant les luttes localement et dans la durée, ont participé à la construction d'une dynamique de mobilisation et d'action qui s'articule et alimente les temps forts nationaux.

Elles ont montré au gouvernement qu'il n'avait pas les mains libres pour casser l'École et l'ont mis en porte-à-faux par rapport à une opinion publique attachée à un service public d'Éducation ambitieux et juste, qu'il prétendait circonvenir en présentant ses réformes comme répondant aux besoins et aux aspirations des élèves et des familles (livret personnel de compétences, leurre de l'accompagnement personnalisé...).

La résistance qui s'est exprimée à travers le refus des HS, des suppressions de postes, de la fermeture de formations a entraîné la recréation d'emplois avec la conversion d'HS en HP (heures poste) ou le rétablissement de certaines divisions que le Rectorat voulait supprimer.

Formation des maîtres : Une lutte acharnée et continue contre une réforme désastreuse

Pilotée par la réduction de l'emploi public et la volonté de réduire nos métiers à ceux d'un docile technicien appliquant les bonnes recettes, **la réforme de la formation des maîtres, avec la suppression de l'année de stage en alternance, a eu des effets terribles** : stagiaires à temps complet, dont le service depuis cette année peut comprendre des heures supplémentaires et des classes à examen, blocage de centaines de postes dégradant les conditions d'affectation et d'exercice des personnels titulaires...

Les sections départementales et la section académique ont appelé par le refus du tutorat à mettre en échec cette réforme (plus de 5000 refus exprimés en 2010) et ont dénoncé les pressions et les désignations autoritaires de tuteurs par une Administration mise en difficulté. Ils n'ont eu de cesse avec les stagiaires d'occuper le terrain médiatique : conférence de presse à chaque rentrée avec témoignages de stagiaires, nombreux rassemblements...

Le gouvernement est aujourd'hui complètement isolé sur cette réforme et, face au rejet unanime par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative de celle-ci, il a

choisi la fuite en avant, tout en recourant, parfois, à des effets d'annonces sans lendemain pour tenter de faire diversion.

Au cours de ces deux années, le SNES Versailles a appelé les S1 à accueillir syndicalement les stagiaires en leur donnant des outils (livret d'accueil, circulaire spécifique...) et à veiller à leurs conditions de service et d'emploi (heures supplémentaires, classes à examen...).

Il a informé, soutenu, accompagné, défendu les stagiaires à toutes les étapes de leurs années stage alors que l'un des objectifs de la réforme était de les isoler et de les couper de l'ensemble des garanties collectives de la profession (réunion, publication, mails pour les mutations, la titularisation, la notation administrative, audience auprès du rectorat, accompagnement lors de rendez-vous individuel...).



Faire vivre le paritarisme qui garantit les droits de chacun dans l'intérêt de tous

Après les étapes de déconcentration de 1999 et 2005 qui donnent davantage de pouvoirs au Recteur dans le domaine des mutations et des carrières, le Ministère a mené une offensive très violente contre les droits individuels et collectifs des personnels en voulant contourner les instances paritaires où chaque personnel a le droit d'être défendu par ses élus dans le cadre de règles communes et connues de tous.

Les élus du SNES, par leur représentativité et leur efficacité, allant jusqu'au conflit avec l'Administration quand c'était nécessaire, ont endigué cette offensive.

Ils s'attachent à consulter l'ensemble des dossiers, à vérifier chaque situation et à faire rectifier les erreurs ou oublis éventuels dans le respect strict des règles et

du barème établis.

Ils sont les seuls à effectuer ce travail impartial considérable mais indispensable.

A travers des publications (US inter et intra, notation administrative...), grâce à l'organisation de réunions (mutation,..), ils tiennent régulièrement les collègues au courant de leurs droits à chaque étape importante, les aident et les conseillent dans leurs démarches auprès de l'Administration.

A l'issue de chaque opération de gestion, ils les informent de leur résultat individuel et leur donnent les moyens de contrôler que leurs droits ont bien été respectés, en particulier par la communication du barème du dernier promu ou du dernier muté sur un poste.



Personnels non titulaires :

Interventions pour que tous les collègues pouvant faire valoir un CDI l'obtiennent, pour le réemploi des non titu...

Ces actions ainsi que la campagne menée ont valu au SNES d'obtenir 2 sièges sur 4 aux élections des C.C.P des personnels non titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation et 3 sur 6 à celles de C.C.P de personnels non titulaires de vie scolaire.

Cette présence majoritaire et renforcée du SNES dans ces commissions paritaires doit être un moyen de faire respecter leurs droits et d'en conquérir de nouveaux, à travers la revendication de l'élargissement de leurs compétences, tout en continuant de lutter pour un plan de titularisation pour tous les non titulaires.

TZR :

Mise en échec d'un coup de force du Rectorat pour affecter en dehors des préférences et du barème les TZR au mois de juillet, interventions en audience ou en groupe de travail pour obtenir des révisions des jumelages de service aberrants, d'affectation hors zone, le respect des préférences et du barème lors de la phase d'ajustement ; le rétablissement de la bonification de 20 points par an à l'intra, le respect de la discipline de recrutement, versement des ISSR, des frais de déplacement, rétablissement de la résidence administrative...



La carrière : un droit pour tous !

Non seulement le gouvernement n'a pas revalorisé nos carrières, se limitant à une revalorisation en trompe-l'œil des seuls cinq premiers échelons, mais il persiste à vouloir réserver l'accès à la hors-classe à quelques-uns, choisis par l'Inspection et le chef d'établissement, sur la base de critères opaques qui se fondent sur une volonté de dénaturer nos métiers et nos missions.

Dans ce contexte, se conjuguant aux augmentations du nombre de promotions obtenues grâce aux mobilisations des personnels avec l'appui du SNES en 2008, 2009 et 2010, le travail des commissaires paritaires du SNES, fondé sur un examen complet des dossiers de tous les collègues, a été décisif pour continuer de faire de la hors-classe un débouché de carrière pour tous :

- **pour les certifiés et les CPE**, en ayant montré l'arbitraire des avis des chefs d'établissement et des IPR, puis par leur refus d'avaliser un tableau d'avancement entaché d'injustices, ils ont obtenu en 2007 un barème fondé sur l'ancienneté dans le 11ème échelon, qui garantit à tous l'accès à la hors-classe et neutralise les avis des C/E et des IPR

- **pour les agrégés**, ils ont réussi à faire prévaloir sur des critères conçus pour exclure le plus grand nombre, les intérêts de l'ensemble de la profession, en obtenant que les avis exceptionnels, décisifs pour l'attribution de la hors-classe, portent d'abord sur des collègues ayant le plus d'ancienneté dans le 11ème échelon.



Pour ce qui concerne l'avancement d'échelon, les élus du SNES, outre les corrections d'erreur, ont contraint l'Administration à mettre en place des dispositifs pour corriger les inégalités de déroulement de carrière résultant des disparités de notation pédagogique entre disciplines et des retards d'inspection. Ils interviennent sans relâche pour obtenir de nouvelles avancées.

Contre des mutations dictées par les hiérarchies, contre la logique des suppressions de poste, la défense déterminée d'une mobilité choisie et voulue

Une mobilité choisie est une source importante de satisfaction individuelle et professionnelle. Or les difficultés de muter n'ont cessé de s'aggraver à cause des choix du Ministre et du Recteur : aux suppressions massives de postes s'est ajoutée la volonté de faire éclater les règles collectives pour imposer des mutations soumises aux orientations politiques du moment et aux avis des C/E et des IPR.

Par son poids et ses actions, le SNES a obtenu que des situations que Ministre et Recteur ne considéraient plus comme prioritaires continuent d'être reconnues dans le barème (bonification TZR, bonification pour enfants pour les parents isolés ou séparés...).

Lors des commissions d'affectation, il a imposé le respect des barèmes et des vœux dont le Ministère voulait s'exonérer. En obtenant de nombreuses corrections d'erreurs et des améliorations,

il a assuré la transparence et la régularité des opérations, garanties par la communication du plus petit barème pour obtenir chaque poste.

Ses interventions et ses initiatives, en lien avec les établissements concernés, ont permis de réinjecter dans le mouvement des postes que l'Administration entendait supprimer et de limiter considérablement le nombre de postes que le Rectorat voulait réserver à un recrutement par le chef d'établissement ou le corps d'inspection au détriment des droits établis des collègues.

C'est ainsi, qu'en 2009, l'Administration a dû renoncer à soustraire du mouvement général plus de la moitié des postes (21/39) qu'elle avait classés autoritairement CLAIR.

Notation administrative ou comment endiguer le règne de l'arbitraire local

Lors des Capa de révision de note administrative, les commissaires paritaires ont le souci de faire respecter les droits de chacun et d'éviter que la notation administrative ne se transforme en moyen de pression voire en règlement de comptes dans certains établissements ; ils sont particulièrement vigilants à des situations que certains chefs d'établissement exploitent pour ne pas noter correctement les collègues : congé maladie, congé maternité, TZR que certains souhaiteraient taillables et corvéables à merci...

Ainsi, ils obtiennent que soient relevées près de 75% des notes contestées.

